

Ensemble pour un village dynamique



Editorial

Bonjour,

Mon billet sera consacré aux règles d'urbanisme qui s'appliquent à notre commune.

Ces règles sont définies dans le PLU, Plan Local d'Urbanisme, voté en 2012 dans un cadre très strict fixé, entre autres, par le SCOT, Schéma de Cohérence Territoriale.

Le SCOT fixe le cadre général de l'évolution dans une zone géographique comprenant 37 communes de l'Ain et s'appuie lui-même sur des règles imposées par l'état.

La principale contrainte est de limiter l'étalement urbain, la disparition des zones agricoles et le mitage territorial en favorisant les concentrations dans les agglomérations et dans les centres des villages. Ce principe est écologique (préservation des zones naturelles) et économique (concentration des réseaux et voiries) mais se heurte aux souhaits de la population de disposer de maisons individuelles avec du terrain autour pour être tranquille.

Il faut savoir par exemple que la loi ALUR a récemment supprimé les COS, Coefficients d'Occupation des Sols, et les surfaces minimales des parcelles. On peut donc mettre désormais deux maisons de 100 m² sur une parcelle de 300 !

Même si le PLU peut évoluer nous pouvons être certains par exemple que nos hameaux ne deviendront pas constructibles avant très longtemps. Pour illustrer ce principe de concentration de l'habitat vers les centres le PLU de nos voisins de St Didier sur Chalaronne est dans sa phase finale de révision et conduit à la diminution de 57 ha des zones constructibles !

Le PLU fixe les règles pour les nouvelles constructions mais également pour les travaux soumis à déclaration préalable comme les clôtures, les portails ou les annexes. N'hésitez pas à venir en mairie vous renseigner sur ce qu'il est autorisé de faire et de déposer des déclarations préalables de travaux les plus précises possibles.

Il y a des contraintes en termes de surface, hauteur, couleur et aspect qui sont assez méconnues. Cela vous évitera des mauvaises surprises après coup et des reprises coûteuses pour vous mettre en conformité. En effet et contrairement à ce que l'on pense souvent le maire n'a pas le pouvoir d'autoriser des choses que le PLU interdit. Il a au contraire le devoir de faire appliquer la réglementation.

Pour terminer nous devrions assister à des transferts de compétences dans les prochaines années comme par exemple le transfert automatique de la compétence PLU à la communauté de communes en 2017 ou la mise en place d'une police intercommunale pour vérifier la conformité des constructions mais j'aurai l'occasion de vous en reparler une prochaine fois.

Dominique Viot.

Maire de Garnerans

maire.garnerans@orange.fr

Urbanisme, Voirie, Environnement

Au cours de l'été des membres du conseil municipal ont participé avec Didier ROLLIN à la pose de buses sur 2 traversées du chemin des bruyères avec têtes de pont (merci à l'entreprise BERGER pour le prêt d'une bétonnière de grande capacité) cette opération a permis une économie de plusieurs centaines d'euros à la commune

Un fossé sera créé sur le chemin VC5 d'une longueur de 175 m. Il permettra d'assainir les bas cotés et facilitera le croisement des véhicules

Les buses d'évacuation des eaux pluviales du chemin du Trève de Galle et du chemin du Stade ont été nettoyées par hydrocurage.

Suite aux travaux pour l'alimentation en électricité du lotissement SAINT CYPRIEN, le trottoir du chemin du PELLERAT sera remis en état prochainement.

Une entreprise extérieure est chargée du nettoyage des traces de pneus de 2 roues sur le parvis de l'église pour un coût de 2160 €. Nous espérons que les gens qui font des dérapages à cet endroit prendront conscience des désagréments que cela occasionne.

Le principal chantier en 2015 sera la refonte du réseau d'eaux pluviales Chemin du Pellerat au printemps. Ces travaux vont réduire les problèmes d'inondation en cas de fortes pluies. Des sondages auront lieu prochainement afin de procéder à quelques vérifications sur les réseaux existants.

CCAS

La Commission Communale d'Action Sociale regroupe des membres du conseil municipal et des habitants et est présidée par le maire.

Elle organise le repas des anciens chaque année et apporte des aides ponctuelles aux habitants de la commune en difficulté.

De nouvelles actions sont envisagées : si vous êtes au chômage et que vous envisagez ou êtes en train de passer votre permis de conduire le CCAS peut vous aider : contactez le maire en toute confidentialité par courrier ou par mail : maire.garnerans@orange.fr.

Un ordinateur avec accès internet est à disposition en mairie aux horaires d'ouverture au public.

Ecole

A la rentrée scolaire nous avons compté 58 élèves répartis en 3 classes :

Maternelle : 24 élèves - Mme FURTIN, directrice

CP-CE1 : 11 élèves – Mme BOUVIER en remplacement de Mme TRIBOULET qui a obtenu sa mutation dans la Loire.

CE2-CM1-CM2 : 23 élèves – Mme TROUILLET – titulaire et Mme CARDON, chacune à mi-temps.

L'effectif est en très légère remontée. Le début des constructions sur le lotissement St Cyprien devrait vraisemblablement éloigner le risque de fermeture de classe pour la rentrée 2015/2016.

Cantine

L'effectif bas de l'école complique le fonctionnement financier de la cantine (coûts fixes importants) malgré une légère progression du nombre de repas servis en ce début d'année.

Malgré ces difficultés et grâce à l'engagement de la municipalité pour la soutenir, l'association a décidé de ne pas augmenter le tarif des repas.

Mme Christelle CHAGOT est la présidente de cette association.

Sou des écoles

Après le départ de Mme RUANO, la nouvelle présidente de cette association est Mme LACONDEMINE.

N'hésitez pas à participer aux différentes manifestations de ces 2 associations, ainsi vous contribuerez à la vie de l'école de votre village.

La bibliothèque municipale

Ses bénévoles vous accueillent les 2 premiers mardis de 16h45 à 18h15 et les samedis de 10h à 11h30, sauf pendant les congés scolaires (voir affichage).

Les plus jeunes trouveront un environnement sympathique afin de découvrir le plaisir des livres.

Pour les adultes, l'intérêt de pouvoir lire les nouveautés et les best-sellers dès leur sortie en librairie.

Tout est possible : suggérer des achats ou des emprunts à la bibliothèque de Bourg.

Accéder à internet sur un ordinateur mis à disposition.

Des « Heures du contes » et des expositions ont lieu régulièrement : se renseigner sur place.

À l'entrée de l'automne et de l'hiver, pensez à vos soirées lecture blottis sur le canapé et faites provision de romans !

Le prêt de livres pour petits et grands est désormais un service gratuit !

Etat civil

Naissances 2014

Laura MARECHAL – 309 chemin du Pellerat, née à Mâcon Le 18 janvier 2014

Arthur BARBIER – 203 chemin de Montgoin, né à Mâcon Le 5 février 2014

Louise GAY – 147 route d'Illiat, née à Mâcon Le 18 février 2014

Manoé, Audrey BOUILLOUX – 197 route Départementale 933 Le 16 avril 2014

Mariages 2014

Lucy BRAY et Virgile Nicolas GAULIER – 396 chemin des Debost Le 5 juillet 2014

Agnès CHIGNARD et Jacques Henri Georges LARGE – 64 chemin des Debost Le 4 octobre 2014

Le recensement militaire

Les jeunes Français de naissance doivent se faire recenser entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de l'anniversaire. À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement.

Cette attestation est notamment nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (dont le permis de conduire et le BAC) avant l'âge de 25 ans.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté.

Listes électorales

Pensez à venir vous inscrire en mairie avec votre carte nationale d'identité et un justificatif de domicile avant la 31 décembre 2014.

Enquête déplacements

12 300 personnes vont être interrogées sur leurs modes de déplacement dans les 8 départements de la région Rhône-Alpes. L'enquête se déroulera du 4 novembre 2014 jusqu'à la fin avril 2015. Les ménages tirés au sort seront préalablement informés par courrier. L'enquête sera réalisée par téléphone. Les enquêteurs poseront des questions générales puis des questions sur leur déplacement, la confidentialité sera garantie.

Agenda

- 26 octobre : vente de fleurs par le comité de Fleurissement de 8h30 à 13h00
- 11 novembre : commémoration de l'armistice. dépôt de gerbe à 11h au monument aux morts
- 15 novembre : soirée Zumba de 19h30 à 21h00 par la cantine scolaire
- 21 Novembre : Soirée Beaujolais Nouveau organisée par le Comité de Fleurissement
- 23 novembre : messe et repas paroissial
- 14 décembre : vente de Moules/huîtres par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de 8h00 à 13h00

Pensez à consulter l'agenda sur internet http://garnerans.com/agenda_031.htm